

Quoi ? Quand ? Avec Qui ? Où ?

L'agenda de Limersheim.

Banque Alimentaire

Samedi le 30 novembre 2013 de 9 h à 12 h à la salle socioculturelle Place de l'église.

Saint Nicolas à l'école

Vendredi le 06 décembre 2013 à 9 h.

Repas des Personnes âgées

Dimanche le 08 décembre 2013 à partir de 11h30 au foyer club.

Réception du Nouvel An Vœux du Maire

Samedi le 04 janvier 2014 à 18 h au foyer club.

Sainte Barbe

Le traditionnel repas des Sapeurs-Pompiers aura lieu le samedi 23 novembre 2013.

Collecte de Sang

La prochaine collecte de sang aura lieu au foyer club le vendredi 03 janvier 2014. Venez nombreux.

Téléthon

Samedi le 07 décembre 2013, la collecte des dons est possible au courant de la matinée de 10 h à 12 h au local des sapeurs-pompiers.

La caravane du Téléthon sera accueillie Place de l'église peu avant midi.

Rencontre de Taizé - Strasbourg



Du 28 décembre 2013 au 01 janvier 2014, se dérouleront à Strasbourg **les rencontres de Taizé** : 35 000 jeunes âgés entre 17 et 35 ans y sont attendus à cette occasion. Venant de tous les pays européens pour se rassembler pendant 4 jours dans notre région, ils cherchent à vivre un signe de réconciliation et de paix. Ce rassemblement est organisé par la Communauté des frères de Taizé.

A cet effet, toutes les communautés aux alentours de Strasbourg seront amenées à accueillir les participants (hébergement pour la nuit et petit déjeuner). Cette manifestation (réunion des jeunes chrétiens catholiques, protestants, orthodoxes) est basée non seulement sur une rencontre entre différentes religions et nationalités sous forme de forum, mais aussi sur une immersion en famille et une découverte de la région visitée.

Une réunion d'information, en présence des frères de Taizé aura lieu à Limersheim le 21 novembre à 20 h dans la salle socioculturelle (place de l'église).

Pour toute information vous pouvez consulter le site : www.taize-str.eu

Directeur de publication : M. René Staub, maire.

Qui ? Quand ? Quoi ?

Le bulletin périodique de la commune de Limersheim.

Numéro 009 - Novembre 2013

Le mot du Maire

Nous publions le dernier Qui ? Quand ? Quoi ? de l'année 2013. Vous y trouverez des informations utiles avant la parution du « S'Limerscher Blattel » qui retrace la vie de votre commune durant l'année 2013.

Prenez bien note de la problématique concernant le ramonage, cette question liée à la sécurité des personnes et des biens préoccupe l'équipe municipale. Nous vous prions instamment de respecter l'Art. 31-6 du Règlement Sanitaire Départemental.

Nous sommes à la veille des préparatifs des fêtes de Noël, nous vous souhaitons de « glisser » sereinement vers les fêtes de fin d'année.

Votre maire René Staub

Inscription sur la liste électorale

Nous vous rappelons que l'inscription sur la liste électorale ne s'opère pas automatiquement. Nous vous informons que le fait de se signaler à la mairie comme nouvel habitant à Limersheim ne vaut pas inscription sur la liste électorale.

Tout nouvel habitant est donc tenu de faire la démarche personnelle en se présentant au secrétariat de mairie avec **une pièce d'identité et un justificatif de domicile**, dès à présent et **avant le 31 décembre 2013**.

Pour ce qui concerne les **élections européennes** qui auront lieu le **dimanche 25 mai 2014 en France**, nous vous rappelons que chaque citoyen de la Communauté européenne qui réside en France se doit de s'inscrire sur la liste électorale s'il veut prendre part au vote.

Ramonage

Il est rappelé à la population que le Règlement Sanitaire Départemental, dans son article 31-6, fait obligation aux propriétaires ou utilisateurs de faire procéder au ramonage des cheminées au moins deux fois par an : Art 31-6 : «... Les appareils de chauffage, de production d'eau chaude ou de cuisine individuels, ainsi que leurs tuyaux de raccordement et les conduits de fumée correspondants doivent être, à l'initiative des utilisateurs, vérifiés, réglés et ramonés au moins deux fois par an... »

Historiquement, dans notre commune une entreprise de ramonage intervenait régulièrement. Celle-ci a été contactée ces jours-ci. L'entreprise nous a informés qu'elle ne prévoit pas de passer à Limersheim avant le mois de décembre 2013.

Pour plus d'amples renseignements vous pouvez vous adresser à la Mairie.

En cas de besoin, les propriétaires et utilisateurs de conduits de cheminée devant faire l'objet d'un ramonage, peuvent faire appel, à leur initiative, à un prestataire différent. Dans cette alternative nous recommandons aux habitants de s'assurer préalablement des capacités professionnelles du prestataire. Le site de la **Corporation des Ramoneurs d'Alsace** <http://ramoneurs67.monwebpro.com> est à la disposition du public.

Changement au niveau du Secrétariat de mairie

Laetitia Leboeuf, secrétaire de mairie à Limersheim depuis novembre 2007, a demandé sa mutation dans une autre mairie pour le 18 novembre 2013.

Stéphanie Hatsch a été embauchée pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie de Limersheim à partir du 06 novembre 2013.

Une communication plus importante sera faite dans le prochain bulletin communal « S'Limerscher Blattel ».



Adaptation du logement

Vous-même, ou l'un de vos proches, avez des difficultés pour monter et descendre les marches, pour utiliser la baignoire, vous déplacer dans le logement. Le Département vous accompagne pour trouver une solution à votre situation et vos besoins.

Le Conseil Général du Bas-Rhin apporte une aide pour aménager et sécuriser les logements. Cette opération concerne en premier lieu les personnes en perte d'autonomie, même légère.

Il y a quelques décennies, de nombreuses salles de bain ont été aménagées. Entre temps les personnes ont pris de l'âge, les aménagements d'alors ne correspondent plus aux besoins actuels. Notamment les salles de bain se sont modernisées grâce à des équipements offrant une sécurité plus grande.

Un des équipements les plus concernés sont les bacs de douche. Ceci dans bien des cas présente un réel danger pour les personnes âgées ou les personnes en perte d'autonomie. Nous vous indiquons que cette opération ne concerne pas que l'aménagement des salles de bain. L'accès au logement, le monte-siège dans les escaliers et surtout les toilettes peuvent bénéficier d'une aide.

La réadaptation d'un logement est donc possible, l'aide financière apportée peut être conséquente, pouvant atteindre 80%.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Limersheim tient à votre disposition un document d'information.

Par ailleurs le document d'information fait l'objet d'un affichage au tableau de la rue du Vin.

Vous pouvez aussi contacter directement **Madame Mégane Burgard** Pôle Aménagement du Territoire Conseil Général du Bas-Rhin Tél : 03 88 76 66 98 Email : megane.burgard@cg67.fr

Chantiers en cours

La piste cyclable reliant la RD 207 au village sur le tracé de l'ancien « Trottoir ». Ce chantier de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein est en voie d'achèvement. Les modalités d'utilisation de cette piste cyclable ont été définies et arrêtées par convention entre la C.C.P.E., la commune de Limersheim et l'Association Foncière de Limersheim. Elles seront communiquées dans le prochain Bulletin communal.

Réfection extérieure de la mairie : il a été procédé à l'enlèvement du crépi. Le choix a été fait de laisser en évidence le colombage.

Les personnes qui sont amenées à se rendre au secrétariat de la mairie sont priées d'être très prudentes lors de l'accès à la mairie du fait du chantier en cours.

Si certaines personnes ont des problèmes de mobilité nous leur conseillons d'appeler avant leur arrivée à la mairie (au 03 88 64 27 67) pour qu'une personne de la mairie les prenne en charge devant le portail de la mairie.



Mairie de Limersheim Horaires d'ouverture

Accueil du public :

Lundi	de 15h30 à 17h30
Mercredi	de 15h30 à 17h30
Jeudi	de 16h00 à 19h00

Permanence du maire et des adjoints

Les Jeudis de 20h à 21h, avec possibilité de rendez-vous.